

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, à sa séance ordinaire prévue pour le 15 mai 2024, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le **101, chemin Ouellet**. Le projet consiste à la construction d'un agrandissement pour loger les vaches taries dans des enclos sur litière. Il y aura également l'augmentation du cheptel de l'entreprise sur le lieu d'élevage. La demande est dérogatoire au Règlement RCI 134, relative à la gestion des odeurs et au développement harmonieux des usages et activités en milieux agricole:

- Dérogation mineure pour 175 unité animale
- Distance séparatrice avec la résidence voisine projeté à 59m au lieu de 91,8m

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 6^E JOUR DE MAI 2024.

Nancy Chassé
Directrice aux opérations, greffière-trésorière adjointe